



Procès-verbal de la 6^{ième} **assemblée régulière** 2008-2009 des membres du Conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais tenue, le lundi 9 février 2009, à 10 h 30, à la salle Outaouais de la Maison de l'Outaouais au 394, boul. Maloney Ouest à Gatineau.

PRÉSENCES

Madame Paulette Lalande, présidente et préfet de la MRC de Papineau
Monsieur Aurèle Desjardins, vice-président et conseiller de la ville de Gatineau
Monsieur Pierre Rondeau, trésorier et préfet de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
Monsieur Michel Allard, président du Conseil régional des partenaires du marché du travail de l'Outaouais
Monsieur Marc Bureau, maire de la ville de Gatineau
Monsieur Robert Bussière, maire de la municipalité de La Pêche
Monsieur Marc Carrière, député de Chapleau
Monsieur Julien Croteau, président de la commission scolaire des Drapeurs, représentant de la Concertation des commissions scolaires de l'Outaouais et du secteur Éducation primaire et secondaire
Madame Sylvie Daigle, représentante du secteur citoyens, citoyennes
Monsieur Raymond Durocher, maire de la municipalité de Fort-Coulonge
Madame Maryse Gaudreault, députée de Hull
Monsieur Steve Harris, maire de la municipalité de Cantley
Madame Jocelyne Houle, conseillère de la ville de Gatineau
Monsieur Jean Lafrenière, maire de la municipalité de Val-des-Monts
Monsieur Edward J. Mc Cann, maire de la municipalité de Pontiac
Monsieur Michael McCrank, préfet de la MRC de Pontiac
Monsieur Claude Millette, conseiller de la ville de Gatineau
Monsieur Guy Morissette, président-directeur général de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais, représentant du secteur Développement social et santé
Monsieur Jean Perras, préfet de la MRC des Collines-de-l'Outaouais
Monsieur Armand Renaud, maire de la municipalité de L'Ange-Gardien
Madame Marlène Thonnard, présidente de l'Université du Québec en Outaouais, représentante du secteur Éducation supérieure, recherche et science
Monsieur Normand Vachon, maire de la municipalité de Mayo
Madame Stéphanie Vallée, députée de Gatineau
Madame Lise Waters, présidente de Loisir Sport Outaouais, représentante du secteur Culture, loisir, sport
Monsieur Jean Hébert, directeur général de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais

ABSENCES

Monsieur Robert Coulombe, maire de la ville de Maniwaki
Monsieur Pierre Ricard, directeur régional du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

AUTRES PRÉSENCES

Madame Mélanie Aubut d'Option Femmes Emploi

Monsieur Jean Benoît, directeur général Outaouais, ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Monsieur Rémi Bertrand, directeur général de la MRC de Pontiac
Monsieur Marc Boily, directeur régional de l'Outaouais de Développement économique Canada
Madame Stéphanie Boisvert, directrice générale d'Option Femmes emploi
Madame Michèle Borschers, vice-présidente de la Coalition contre le méga-dépotoir de Danford Lake
Monsieur André Carrière, président de la Coalition contre le méga-dépotoir de Danford Lake
Madame Suzanne Dagenais, chef de la planification stratégique de la ville de Gatineau
Madame Annie Dallaire, directrice générale de Loisir Sport Outaouais
Madame Sylvie Descoeurs, responsable des communications et attachée politique régionale du bureau du ministre responsable de la région de l'Outaouais, Monsieur Norman MacMillan
Madame Nicole Desroches, directrice générale du CREDDO
Monsieur Denis Dubé, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche de l'Université du Québec en Outaouais
Monsieur Bernard Dufresne, coordonnateur du Fonds Soutien Outaouais
Madame Christine Dion du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Madame Martine Godet d'Option Femmes Emploi
Monsieur François Jetté, président de la Table Éducation Outaouais
Monsieur Claude Landry, directeur régional d'Emploi Québec
Madame Suzanne Ménard, directrice régionale du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
Monsieur Philippe Nolet de l'Institut québécois d'aménagement de la forêt feuillue
Monsieur Gaétan Provencher, président du CREDDO
Monsieur Jean-Marc Purenne, agent de développement de Loisir Sport Outaouais
Monsieur Charles Thériault, journaliste du journal Le Droit
Monsieur Charles Blais, directeur général adjoint de la CRÉO
Monsieur Pierre Boucher, agent de développement et de communication de la CRÉO
Monsieur Félix Bussièrès, coordonnateur de la Table jeunesse Outaouais de la CRÉO
Madame Anne-Marie Decelles, agente de programme de la Table jeunesse Outaouais de la CRÉO
Monsieur Daniel Fortin, agent de développement de la CRÉO
Monsieur Benoît Gauthier, agent de développement de la CRÉO
Monsieur Nicolas Gilbert, agent de participation citoyenne de la Table jeunesse Outaouais de la CRÉO
Monsieur Pierre Labrecque, directeur de la CRRNTO de la CRÉO
Madame Geneviève Lalande, agente de développement de la CRÉO
Madame Francine Lamarche, secrétaire de direction de la CRÉO
Monsieur Réjean Lampron, agent de développement de la CRÉO
Madame Carole Perreault, agente de développement de la CRÉO
Madame Christelle Robert, secrétaire-comptable de la CRÉO
Monsieur Richard Sévigny, agent de développement de la CRÉO
Madame Anne-Marie Trudel, agente de développement de la CRÉO
Madame Manon Valois, adjointe administrative de la CRÉO

1.- OUVERTURE

Madame Paulette Lalande, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 10 h 32 et souhaite la bienvenue aux deux nouveaux membres, Monsieur Jean Lafrenière, maire de la municipalité de Val-des-Monts et Monsieur Claude Millette, conseiller municipal de la ville de Gatineau. Elle souhaite aussi la bienvenue aux députés de la région présents, Monsieur Marc Carrière, député de Chapleau, Madame Maryse Gaudreault, députée de Hull et Madame Stéphanie Vallée, députée de Gatineau.

2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-08-09-181

Monsieur Aurèle Desjardins appuyé par
Monsieur Jean Perras

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte l'ordre du jour en y apportant une correction, soit que le point 12 devienne le point 7.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1. Ouverture
- 2.- Adoption de l'ordre du jour (décision)
- 3.- Période publique de questions
- 4.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2008 (décision)
- 5.- Rapport de la présidence :
 - a) Activités (information)
 - b) Remerciements à Monsieur Marc Carrière
 - c) Composition du conseil d'administration révisée (information)
 - d) Correspondance (information)
- 6.- Rapport de la direction générale :
 - a) Activités (information)
 - b) Présentation des nouveaux employés à la CRÉO (information)
 - c) Contrat du directeur général de la CRÉO (décision)
 - d) Adoption de l'évolution des dépenses des mois de novembre et décembre 2008 (décision)
 - e) Tableau 2008-2009 du Fonds de développement régional (FDR), les ententes spécifiques y incluant tous les projets déposés, de la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais et de la Table jeunesse Outaouais (information)
 - f) Revue de presse (information)
- 7.- Présentation – Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée par Monsieur Denis Dubé, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche de l'Université du Québec en Outaouais (information)
 - a) Appui de la CRÉO à l'Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée (décision)
- 8.- Forum régional sur la protection des lacs et cours d'eau de l'Outaouais :
 - a) Synthèse du Forum consultatif (information)
 - b) Plan d'action de protection des lacs et cours d'eau 2009-2012 (décision)
 - c) Politique de soutien à la mise en œuvre du plan d'action de protection des lacs et cours d'eau de la CRÉO (décision)
- 9.- Appui au Regroupement des transports collectifs de l'Outaouais (décision)
- 10.- Présentation de la Stratégie régionale visant l'amélioration de la persévérance scolaire par Monsieur François Jetté, président de la Table Éducation Outaouais
- 11.- Commissions régionales – rapport d'activités :
 - a) Développement social et santé, Madame Sylvie Daigle
 - 1 Modification de la composition de la commission (décision)
 - b) Culture, loisir, sport, Madame Lise Waters
 - 1 Modification de la composition de la commission (décision)
 - c) Développement économique et emploi, Monsieur Aurèle Desjardins
 - d) Éducation, recherche et science, Madame Paulette Lalande
 - 1 Forum de consultation – Stratégie régionale visant à maximiser l'apport de la recherche et de l'innovation au développement de l'Outaouais (information)

- e) Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport, Madame Jocelyne Houle
 - 1 État de situation – matières résiduelles – Table des préfets (information)
 - f) Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais, Monsieur Pierre Rondeau
 - 1 Nomination à la commission – un commissaire (décision)
 - g) Table jeunesse Outaouais, Monsieur Félix Bussières
 - h) Comité de vérification, Monsieur Pierre Rondeau, président (information)
- 12.- Comité régional – rapport d'activités :
- a) Comité des sentiers VHR, Madame Jocelyne Houle
- 13.- Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II – Critères d'admissibilité 2009-2010 (décision)
- a) Répartition de l'enveloppe régionale 2009-2010 (décision)
- 14.- PROJETS – Fonds de développement régional (FDR) :
- Axe développement économique et emploi :*
- a) Relance du Train à vapeur Gatineau-Chelsea-La Pêche (2009-2010) (décision)
 - b) Solutions Antenne : projet de restructuration – 2009 (décision)
 - c) Premier répondant régional au Q-Web groupe régions (2009-2010) (décision)
- Axe éducation, recherche et science :*
- d) Addendum « L'Histoire en bref de l'Outaouais » (décision)
- Entente spécifique agroalimentaire :
- e) Incubateur agroalimentaire – Phase VII (2009) (décision)
 - f) Campagne de promotion régionale « Le Québec dans votre assiette » (décision)
- Politique de soutien au développement d'événements identitaires régionaux à caractère culturel et sportif :
- g) Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau (Redressement 2009) (décision)
- Entente de partenariat régionale en tourisme :
- h) Étude de marché – Base de plein air Air-Eau-Bois (décision)
- Entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Outaouais :
- i) « Journée internationale des femmes : Le Grand saut » (décision)
- 15.- PROJETS – Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais :
- a) Quatre projets associés à l'élaboration du PRDIRT qui consistent en des « Analyses stratégiques sectorielles » (décision)
- 16.- PROJETS – Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPRMVF) :
- a) Appels de service à l'égard de deux projets (décision)
- 17.- PROJETS – Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) :
- Action jeunesse structurante :*
- a) Plate-forme agricole bio (décision)

Projets jeunesse locaux :

- b) Image en marge (décision)
- c) Orchestre symphonique des jeunes de l'Outaouais (décision)
- d) Les collégiens s'affirment (décision)
- e) Les sentiers de la flore forestière phase II (décision)
- f) Parc de rouli-roulant à Wakefield (décision)
- g) Rockfest 2009 : Scène découverte (décision)
- h) Coopération internationale à Gracefield (décision)
- i) Des cœurs à sauver, des vies à protéger (décision)
- j) Guide de plein air Pontiac (décision)
- k) Dynamisation et activités aux Montagnes Noires (décision)
- l) Colloque en environnement (décision)

18.- Levée de l'assemblée

3.- PÉRIODE PUBLIQUE DE QUESTIONS

Madame Michèle Borchers, vice-présidente de la Coalition contre le méga-dépotoir de Danford Lake demande la parole. Elle demande au président de la Table des préfets, Monsieur Pierre Rondeau, si le compte rendu de la rencontre qui a eu lieu le 11 décembre 2008 a été déposé et l'avancement du dossier. Monsieur Pierre Rondeau l'informe que le compte rendu est déposé dans les MRCs et la ville de Gatineau même si les travaux ne sont pas encore terminés et que la Table des préfets doit se rencontrer le 13 mars prochain.

4.- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 15 DÉCEMBRE 2008

CA-08-09-182

Madame Lise Waters appuyée par
Monsieur Julien Croteau

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte le procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.- RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

a) Activités :

La présidente fait le rapport de ses activités depuis le dernier conseil d'administration :

- Dîner avec le comité administratif de la CRÉO le 23 décembre 2008 afin de remercier Monsieur Marc Carrière pour son implication comme président de la CRÉ et discussion des travaux du comité.
- Rencontre avec le ministre responsable de la région, Monsieur Norman MacMillan le 9 janvier dernier afin de discuter des dossiers prioritaires pour la région et des différentes orientations :
 - Dossier sur l'identité régionale et la promotion de l'Outaouais ;
 - En matière d'éducation, le Centre collégial de transfert de technologies (CCTT) ;
 - En matière de la forêt : reconduction du programme Volet II et concernant le régime forestier, possible tournée sur nos besoins en forêt feuillue.
- Remise d'un prix le 1^{er} février dernier au Gala des prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux de l'Outaouais pour l'année 2008 qui a eu lieu à la Maison de la culture de Gatineau.

- Participation à la conférence de presse le 3 février 2009 pour le lancement du site Web d'AGIR afin d'inciter les femmes à se présenter en politique pour les élections municipales à l'automne 2009.
- Rencontre avec le ministre Denis Lebel de l'Agence de développement économique Canada le 21 janvier 2009 en compagnie de Monsieur Jean Hébert pour lui faire part des préoccupations de la CRÉO notamment concernant la forêt suite à la fermeture du financement de DEC. Il a semblé ouvert à de nouvelles discussions.
- Tenue du Forum intersectoriel le 23 janvier 2009. Deux questions importantes furent abordées, soient l'identité régionale et la promotion de l'Outaouais et la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

b) Remerciements à Monsieur Marc Carrière :

La présidente, Madame Paulette Lalande considère que c'est un privilège de rendre hommage à Monsieur Marc Carrière et lui remet une plaque où le texte suivant est inscrit :

La Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) tient à souligner la contribution exemplaire et le dévouement de Monsieur Marc Carrière au développement de notre région.

À titre de premier président de la CRÉO, soit depuis sa création le 29 mars 2004, Monsieur Carrière a grandement contribué à l'essor de l'organisation en tant qu'interlocutrice privilégiée du gouvernement du Québec en matière de développement régional. Le gouvernement a d'ailleurs substantiellement augmenté les responsabilités et le budget de fonctionnement de la CRÉO en 2007, reconnaissant ainsi l'importance des actions de l'organisation au développement de l'Outaouais.

Sous sa présidence, la région s'est dotée d'une vision commune et d'une grande stratégie de développement qui ont mené à l'élaboration de la Planification stratégique régionale 2007-2012. La CRÉO a mis en place six commissions sectorielles afin d'en assurer la mise en œuvre et le suivi en étroite collaboration avec les acteurs du milieu. Le succès de cet exercice permet aujourd'hui à la région d'intervenir d'une voix forte et solidaire au nom de tous ses citoyennes et citoyens.

Au cours de son mandat, la CRÉO a signé 14 ententes spécifiques avec le gouvernement du Québec, ce qui témoigne également de la reconnaissance de l'organisation en tant que leader de notre développement régional.

Monsieur Carrière a notamment présidé le groupe de travail dont les travaux ont mené à la mise en place de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO) et en a assuré la présidence par la suite. La CRRNTO est un bel exemple de régionalisation et de décentralisation, ces principes étant au cœur de ses nombreuses interventions visant à doter la région des pouvoirs de décider, d'agir et d'investir.

Au nom de la région de l'Outaouais, les membres du conseil d'administration de la CRÉO désirent témoigner à Monsieur Carrière toute la considération qu'ils ont pour l'investissement personnel et professionnel dont il a fait preuve toutes ces années.

Monsieur Marc Carrière, député de Chapleau remercie les membres et leur mentionne que la CRÉO est une jeune organisation qui a acquis beaucoup de notoriété ici et au Québec. Il souligne qu'il a aimé travailler avec le directeur général, Monsieur Jean Hébert, avec le directeur de la CRRNTO, Monsieur Charles Blais et toute l'équipe de la CRÉO.

Il mentionne que ses nouveaux collègues sont très dynamiques et qu'un député de la région sera présent à chaque conseil d'administration de la CRÉO.

Il remercie toute l'équipe pour le travail et le support donnés aux membres du conseil d'administration.

c) **Composition du conseil d'administration révisée :**

La présidente dépose la composition du conseil d'administration révisée suite au départ du président, Monsieur Marc Carrière.

d) **Correspondance :**

La présidente dépose la correspondance reçue et envoyée depuis le dernier conseil d'administration.

6.- **RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

a) **Activités :**

La présidente demande au directeur général, Monsieur Jean Hébert de présenter ses activités :

- Rencontre avec Moisson Outaouais et l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais le 12 janvier dernier afin d'élaborer un plan d'affaires pour la construction d'un entrepôt. Une fiche de projet sera déposée au prochain conseil d'administration.
- Participation à plusieurs rencontres concernant la relance des opérations du Train à vapeur Gatineau-Chelsea-La Pêche pour la saison 2009. Il reste à finaliser le financement avec le gouvernement fédéral, le ministère des Transports du Québec et les municipalités concernées. Monsieur Hébert tient à souligner le travail des maires, Monsieur Marc Bureau de la ville de Gatineau, Monsieur Jean Perras de la municipalité de Chelsea et Monsieur Robert Bussière de la municipalité de La Pêche.
- Forum intersectoriel du 23 janvier 2009 : la synthèse des ateliers sera déposée à un prochain conseil d'administration.
- Rencontre à Québec avec le Secrétariat à la jeunesse pour le fonctionnement des tables jeunesse et la répartition de l'enveloppe du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ). Prochaine rencontre fin mars pour revoir la répartition de l'enveloppe du FRIJ.
- La prochaine Table Québec-Régions aura lieu à Radisson les 19 et 20 février prochain. Les dossiers qui seront discutés : Comité d'évaluation du FDR ; Occupation du territoire par le MAMROT et un comité de travail sera mis sur pied avec l'UMQ.

Monsieur Jean Perras, préfet de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et maire de la municipalité de Chelsea remercie les maires impliqués dans le dossier de la relance du Train à vapeur mais il remercie surtout le rôle important que le caucus des députés de l'Outaouais a joué ainsi que Développement économique Canada.

De plus, il remercie Monsieur Jean Hébert pour son apport à la relance du Train à vapeur. Son rôle et son expérience des dossiers provinciaux et fédéraux a permis la conclusion du dossier.

Monsieur Jean Hébert, tient à souligner la contribution exceptionnelle de Me Richard D'Auray, greffier adjoint à la ville de Gatineau pour son professionnalisme et tout le temps consacré à la relance du Train à vapeur Gatineau-Chelsea-La Pêche.

b) **Présentation des nouveaux employés de la CRÉO :**

Le directeur général présente et souhaite la bienvenue aux nouveaux employés de la CRÉO, soit Monsieur Réjean Lampron qui occupait le poste de directeur général du Conseil régional de la culture de l'Outaouais et qui maintenant occupera le poste d'agent de développement à la Culture,

loisir, sport et Monsieur Pierre Labrecque qui occupait le poste de président-directeur général de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec et qui occupera le poste de directeur de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais.

c) Contrat du directeur général de la CRÉO :

ATTENDU QUE le contrat du directeur général de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais est d'une durée de cinq ans, débutant le 1^{er} juin 2005 et se terminant le 31 mai 2010 ;

ATTENDU QU'en vertu de la clause 2.5 du contrat de travail du directeur général, avant la fin de la quatrième année du contrat, soit le 31 mai 2009, l'employeur doit signifier par écrit son intention ou non de renouveler le contrat du directeur général de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais ;

ATTENDU QU'en vertu de la clause 2.5, si le directeur général ne reçoit aucun avis à cet effet, le présent contrat de travail sera automatiquement renouvelé pour une autre période de cinq (5) ans se terminant le 31 mai 2015 ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 2.6 de son contrat, le directeur général doit aviser les membres du conseil d'administration avant le 1^{er} mars 2009 de la clause 2.5 ;

CA-08-09-183

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Madame Jocelyne Houle

propose que la présidente, le vice-président et le trésorier de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais soient mandatés afin de procéder à l'évaluation du directeur général en vue du renouvellement ou non de son contrat de travail.

ET

Que suite à une évaluation positive, la présidente, le vice-président et le trésorier soient mandatés afin de négocier le renouvellement du contrat de travail du directeur général.

ET

Que la présidente, au nom du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais soit autorisée à signifier par écrit au directeur général le renouvellement ou le non-renouvellement de son contrat de travail et ce, avant le 31 mai 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

d) Adoption de l'évolution des dépenses des mois de novembre et décembre 2008 :

CA-08-09-194

Monsieur Jean Perras appuyé par
Monsieur Armand Renaud

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte l'évolution des dépenses des mois de novembre et décembre 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

e) **Tableau 2008-2009 du Fonds de développement régional (FDR), les ententes spécifiques y incluant tous les projets déposés, de la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais et de la Table jeunesse Outaouais :**

Le directeur général, Monsieur Jean Hébert présente le tableau 2008-2009 du Fonds de développement régional (FDR), les ententes spécifiques y incluant tous les projets déposés, de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais et de la Table jeunesse Outaouais.

f) **Revue de presse :**

Le directeur général présente les activités de communication de la CRÉO.

7.- **PRÉSENTATION – INSTITUT DES SCIENCES DE LA FORÊT FEUILLUE TEMPÉRÉE**

Monsieur Denis Dubé, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche de l'Université du Québec fait la présentation de l'Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée et remercie l'appui de la CRÉO du financement octroyé pour le montage du dossier.

a) **Appui de la CRÉO à l'Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée :**

ATTENDU la vision de développement de la région de l'Outaouais, qui se veut notamment une région « innovante » qui mise sur un développement « responsable de ses ressources » ;

ATTENDU l'axe de développement Éducation, recherche et science qui a, pour la région, l'orientation « d'être un pôle du savoir misant sur l'acquisition et le transfert des connaissances ainsi que sur le développement des compétences », qui a comme enjeu de « Maximiser l'apport de la recherche et de l'innovation au développement de la région » et a comme orientation stratégique de « Favoriser le développement et la compétitivité d'organismes et de centres de recherche » ;

ATTENDU QUE le projet permettra à l'Université du Québec en Outaouais (UQO) de contribuer au développement du secteur des sciences naturelles tout en élargissant son rayonnement sur le territoire rural de l'Outaouais, et lui permettra éventuellement d'offrir aux jeunes de l'Outaouais un accès à des programmes universitaires dans ce secteur important pour la région et le Québec ;

ATTENDU QUE le projet permettra à l'Institut québécois d'aménagement de la forêt feuillue (IQAFF) de saisir l'opportunité de pérenniser ses opérations scientifiques, tout en visant un accroissement significatif du volume de ses activités, notamment en dotant l'organisme de moyens additionnels pour assurer le transfert des connaissances et des technologies vers les milieux industriels ;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans la continuité des travaux de collaboration entre l'UQO et l'IQAFF visant à doter la région d'un Institut de recherche national en forêt feuillue tempérée et que celui-ci, en étant notamment un levier de développement pour l'économie régionale, aura de nombreux impacts positifs pour la région ;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a investi une somme de 48 000 \$, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), pour appuyer l'UQO et l'IQAFF dans la préparation de la demande de reconnaissance, auprès des autorités gouvernementales, de doter l'Outaouais d'un Institut de recherche sur la forêt feuillue tempérée ;

ATTENDU QUE l'UQO a acheminé cette demande de reconnaissance le 9 janvier dernier à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Madame Michelle Courchesne ;

ATTENDU QUE la région s'est dotée d'une Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais et qu'elle entend jouer un rôle de premier plan en matière de conservation des écosystèmes forestiers, de protection de l'environnement et de mise en valeur des ressources naturelles sur son territoire public ;

ATTENDU QU'il est de la volonté de la région de l'Outaouais d'exercer un leadership, à l'échelle nationale, en ce qui a trait à l'aménagement et à la sylviculture des forêts de feuillus durs au Québec ;

CA-08-09-185

Il a été proposé à l'unanimité que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais appuie cette demande de reconnaissance déposée le 9 janvier dernier et qu'elle achemine une lettre d'appui au projet à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Madame Michelle Courchesne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.- FORUM RÉGIONAL SUR LA PROTECTION DES LACS ET COURS D'EAU DE L'OUTAOUAIS

a) Synthèse du Forum consultatif :

La présidente dépose la synthèse du Forum consultatif sur la protection des lacs et cours d'eau de l'Outaouais qui a eu lieu le 21 novembre 2008.

b) Plan d'action de protection des lacs et cours d'eau 2009-2012 :

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a mandaté, en décembre 2007, un groupe d'action régional pour procéder à l'élaboration d'une proposition de plan d'action régional intégré de protection des lacs et cours d'eau ;

ATTENDU QUE le plan d'action proposé doit favoriser la mise en place de projets structurants, en matière de protection des lacs et cours d'eau dans la région ;

ATTENDU QUE le processus qui a conduit à l'élaboration du plan d'action régional a fait l'objet de consultations dans l'ensemble des MRCs de la région ;

ATTENDU QUE le Forum consultatif de la CRÉO, le 21 novembre dernier, a permis de dégager avec les partenaires des consensus sur les axes et les champs d'interventions prioritaires pour la région ;

ATTENDU QUE les membres de la commission régionale Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport recommandent au conseil d'administration de la CRÉO, d'endosser le Plan d'action régional de protection des lacs et cours d'eau 2009-2012 ;

CA-08-09-186

Monsieur Jean Perras appuyé par
Monsieur Robert Bussière

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte le Plan d'action régional de protection des lacs et cours d'eau de l'Outaouais 2009-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) **Politique de soutien à la mise en œuvre du plan d'action de protection des lacs et cours d'eau de la CRÉO :**

CONTEXTE

La Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) est de plus en plus sollicitée pour le financement de projets qui visent la protection des lacs et cours d'eau de la région. Il y a lieu d'établir et de préciser les balises de l'intervention financière du Fonds de développement régional (FDR) dans le financement de ces projets.

Tout en respectant le cadre normatif du FDR établi par le Gouvernement du Québec, le conseil d'administration a précisé certaines orientations au cours des dernières années :

- Le FDR a une vocation de développement régional et doit prioritairement supporter le développement de nouveaux projets structurants qui s'inscrivent dans les orientations de développement de la Planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 de l'Outaouais ;
- Le FDR peut soutenir les projets en matière de protection des lacs et cours d'eau afin de permettre le démarrage, le développement et l'obtention d'une base permanente de financement via les programmes réguliers des partenaires régionaux ou des gouvernements du Québec et du Canada ;
- L'intervention financière du FDR doit être ponctuelle, limitée dans le temps et régressive, afin de préserver la capacité d'intervention de la CRÉO face aux nouveaux défis de développement régional ;
- Le FDR ne soutient pas le financement récurrent d'un projet ou du fonctionnement d'un organisme, à cette fin, il y a lieu de préciser le début et la fin de l'intervention financière du FDR et les résultats visés par cette intervention ;
- Le FDR ne doit pas se substituer aux programmes existants et l'intervention financière du FDR doit être justifiée et complémentaire.

SOUTIEN À LA MISE EN OEUVRE DE PROJETS EN MATIÈRE DE PROTECTION DES LACS ET COURS D'EAU

Le Fonds de développement régional (FDR) soutient le développement de projets qui s'inscrivent à l'intérieur des champs d'interventions prioritaires suivants :

- Aménagement du territoire notamment : Outils de caractérisation et de capacité de support des plans d'eau ;
- Promotion régionale des bonnes pratiques et sensibilisation des citoyennes et citoyens notamment : Outils de promotion, d'information et de sensibilisation aux citoyennes et citoyens ;
- Activités éducatives, consultatives ou de mobilisation régionale notamment : Forum, colloque, séminaire et formation.

Répartition du budget réservé 2009-2012 :

| 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
|------------|-----------|-----------|
| 100 000 \$ | 80 000 \$ | 60 000\$ |

Modalité d'attribution du budget octroyé :

L'attribution du budget annuel octroyé se fera à partir d'un appel annuel de propositions de projets.

Projets admissibles :

Pour être admissibles, les projets doivent répondre aux critères d'admissibilité du Fonds de développement régional (FDR), être novateur et se situer dans les champs d'intervention prioritaires de la CRÉO. Les projets doivent s'inscrire dans les orientations stratégiques de la Planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 de l'Outaouais, générer un impact structurant pour le développement de l'Outaouais et contribuer à la mise en œuvre des actions identifiées dans le Plan d'action régional de protection des lacs et cours d'eau de la CRÉO.

Organismes admissibles :

- Organisme incorporé et sans but lucratif.

Modalités :

- L'aide financière consentie ne peut servir au financement du service de la dette du promoteur, au remboursement d'emprunt à venir ou au financement d'un projet déjà réalisé ;
- Une contribution minimale de 20 % du coût total du projet est requise de la part du promoteur incluant les contributions en ressources ;
- Le cumul des aides financières en provenance des gouvernements du Canada et du Québec ne peut excéder 80 % du coût total du projet ;
- La participation financière de la CRÉO vient appuyer la contribution d'autres bailleurs de fonds et la CRÉO n'est pas le principal financier pour la réalisation du projet ;
- La contribution financière ou en ressources du milieu (MRC, municipalité, CLD, Association/Fédération de lacs) doit être significative, égale ou supérieure à celle de la CRÉO dans la réalisation du projet ;
- La participation financière de la CRÉO est limitée dans le temps et régressive ;
- Exceptionnellement, la CRÉO peut agir comme promoteur d'un projet régional structurant.

Le projet est mobilisant :

- Le projet résulte d'une concertation des partenaires du milieu, est supporté par les intervenants concernés et sa réalisation génère des impacts qui débordent, de façon significative, les limites d'un bassin versant, d'une MRC ou de la ville de Gatineau ;
- Le projet est soutenu par un partenariat élargi et les secteurs ou les territoires qui profitent du projet y participent significativement.

Le projet a une portée régionale et est structurant :

- La réalisation du projet entraîne des retombées régionales positives et mesurables sur l'ensemble des territoires de bassins versants, de MRCs et de la ville de Gatineau en termes de développement d'outils d'intervention, de promotion, de sensibilisation et de collaboration entre les différents intervenants ;
- Le projet est novateur et n'a aucun équivalent ou concurrent sur un territoire de bassin versant, de MRCs, de la ville de Gatineau ou régionalement ;
- Le projet respecte les principes de développement durable ;
- Le projet vise un autofinancement de ses activités.

Demande de financement :

La demande de financement doit contenir les informations suivantes :

1. Titre du projet.
2. Champ d'intervention visé.
3. Territoire du bassin versant et de MRCs touchés.
4. Renseignements sur le promoteur (raison sociale de l'organisme, adresse, téléphone, télécopieur, courrier électronique, responsable du projet et fonction).
5. Statut juridique de l'organisme et date d'incorporation.
6. Contexte et problématique ayant mené au dépôt du projet.

7. Description du projet : Objectifs visés, activités prévues, équipe de gestion et partenaires associés.
8. Liens avec le Plan régional d'action de protection des lacs et cours d'eau et les champs d'intervention prioritaires de la CRÉO.
9. Liens avec la Planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012.
10. Échéancier de réalisation.
11. Groupe(s) cible(s) et clientèle(s) touchée(s).
12. Retombées sociales, environnementales et économiques du projet pour la région, le territoire visé par l'intervention et nombre d'emplois créés, s'il y a lieu.
13. Modalités de suivi du projet.
14. Plan de financement.
15. Contribution du promoteur.
16. Contribution des partenaires.
17. Contribution du milieu (Municipal-MRC).
18. Contributions gouvernementales (fédérale et provinciale).
19. Autres contributions.
20. Détails des coûts de réalisation du projet.
21. Lettres d'appui du milieu (MRCs, ville de Gatineau, municipalités, autres partenaires).

CA-08-09-187

Monsieur Michel Allard appuyé par
Monsieur Claude Millette

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte la politique de soutien à la mise en œuvre du Plan d'action régional de protection des lacs et cours d'eau 2009-2012 et réserve dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR) un budget de 100 000 \$ en 2009-2010, 80 000 \$ en 2010-2011 et 60 000 \$ en 2011-2012 pour supporter des projets s'inscrivant dans le Plan d'action régional de protection des lacs et cours d'eau 2009-2012 et les priorités de la CRÉO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.- APPUI AU REGROUPEMENT DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OUTAOUAIS

ATTENDU QU'en date du 11 février 2008, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) adoptait la résolution CA-07-08-175 ;

ATTENDU QUE par la dite résolution, le conseil d'administration appuyait qu'une demande soit acheminée à Madame Julie Boulet, ministre des Transports du Québec afin que cette dernière autorise le paiement des montants subventions aux corporations de transport collectif ruraux en quatre versements trimestriels égaux et ce, à compter du début de l'année afin de faciliter l'exercice des opérations des corporations ;

ATTENDU QU'une lettre a été acheminée à Madame Julie Boulet, ministre des Transports du Québec, le 29 février 2008 du président de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, Monsieur Marc Carrière à laquelle était jointe la résolution CA-07-08-175 ;

ATTENDU QU'en date du 7 avril 2008, la CRÉO recevait une lettre de Monsieur Claude Martin, directeur du transport terrestre des personnes auprès du ministère des Transports refusant l'étalement de la subvention ;

ATTENDU QUE le Regroupement des transports collectifs de l'Outaouais trouve très problématique de recevoir la subvention en fin d'année financière ou dans l'année qui suit ;

ATTENDU QUE cette situation complique la gestion du transport et provoque dans certains milieux la diminution du service à la population par manque de liquidité ;

ATTENDU QUE la situation actuelle fait en sorte que les organismes de transport collectif se trouvent à financer le gouvernement du Québec et que les services ne peuvent être offerts à la hauteur des besoins des citoyennes et des citoyens de la région de l'Outaouais ;

ATTENDU QU'en date du 15 janvier 2009, le Regroupement des transports collectifs de l'Outaouais adoptait la résolution 2009-01-15-04 ;

CA-08-09-188

Il a été proposé à l'unanimité que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais fasse parvenir une demande à Madame Julie Boulet, ministre des Transports du Québec à l'effet que cette dernière autorise les paiements des montants subventionnés aux corporations de transport collectif ruraux du Québec à compter du début de l'année civile pour l'année en cours et non à la fin de celle-ci ou dans la suivante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.- PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE VISANT L'AMÉLIORATION DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

Monsieur François Jetté, président de la Table Éducation Outaouais fait la présentation de la Stratégie régionale visant l'amélioration de la persévérance scolaire.

11.- COMMISSIONS RÉGIONALES – RAPPORT D'ACTIVITÉS

a) Développement social et santé :

Madame Sylvie Daigle, présidente de la commission régionale Développement social et santé fait le résumé des activités de la commission et informe les membres que le 24 avril prochain, un colloque sur les saines habitudes de vies aura lieu à l'Université du Québec en Outaouais sous la présidence de Madame Paulette Lalande.

1 Modification de la composition de la commission :

ATTENDU l'adoption par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) de la Planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 dans lequel on retrouve l'axe développement social et santé ;

ATTENDU QUE le mandat des commissions régionales qui ont pour but de favoriser la concertation et la coordination des intervenants afin de recommander, mettre en œuvre et évaluer des actions régionales structurantes tout en permettant d'établir une communication continue entre les élus de la CRÉO et les acteurs du développement social et de la santé de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE les commissions régionales sont interpellées dans le processus d'élaboration du Plan d'action découlant de la Planification stratégique régionale (PSR) de l'Outaouais 2007-2012 et pour en assurer le suivi et que pour ce faire, elles doivent regrouper les acteurs appelés à y jouer un rôle ;

CA-08-09-189

Monsieur Guy Morissette appuyé par
Madame Lise Waters

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais nomme au sein de la commission régionale Développement social et santé :

Madame Geneviève D'amours de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais (ASSSO) comme représentante de l'ASSSO ;
Monsieur Paul Drouin du Centre de santé et des services sociaux de Pontiac (CSSS Pontiac) comme représentant du territoire de Pontiac ;
Madame Renée-Marie Bélair de Services Canada, comme représentante de CRHC Outaouais ;
Madame Fabienne Lachapelle de l'Assemblée des groupes de femmes en interventions régionales comme représentante Femme ;
Madame Monique Beaudoin du Regroupement des associations de personnes handicapées (RAPHO) comme représentante des personnes ayant un handicap ;
Madame Julie Goguen de la Table jeunesse Outaouais comme représentante jeune.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Culture, loisir, sport :

Madame Lise Waters, présidente de la commission régionale Culture, loisir, sport santé fait le résumé des activités de la commission.

1 Modification de la composition de la commission :

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a créé cinq commissions régionales pour le développement de l'Outaouais, dont la commission Culture, loisir, sport ;

ATTENDU QUE le représentant désigné par le Conseil régional de la culture de l'Outaouais, Monsieur Réjean Lampron est maintenant à l'emploi de la CRÉO comme agent de développement ;

ATTENDU QUE le Conseil régional de la culture de l'Outaouais (CRCO) recommande Monsieur Michel-Rémi Lafond, directeur général par intérim au CRCO pour siéger à la commission régionale Culture, loisir, sport ;

ATTENDU QUE la CRÉO doit entériner la liste officielle et la composition des membres de chaque commission régionale ;

CA-08-09-190

Madame Marlène Thonnard appuyée par
Monsieur Claude Millette

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais nomme au sein de la commission régionale Culture, loisir, sport, Monsieur Michel-Rémi Lafond comme représentant du Conseil régional de la culture de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) Développement économique et emploi :

Monsieur Aurèle Desjardins, président de la commission régionale Développement économique et emploi fait le résumé des activités de la commission.

d) Éducation, recherche et science :

Madame Paulette Lalande, présidente de la commission régionale Éducation, recherche et science fait le résumé des activités de la commission et informe les membres que le 20 mars prochain aura lieu le Forum de consultation sur la stratégie régionale visant à maximiser l'apport de la recherche.

1 Forum de consultation – Stratégie régionale visant à maximiser l'apport de la recherche et de l'innovation au développement de l'Outaouais :

Madame Paulette Lalande dépose l'invitation au Forum de consultation sur la Stratégie régionale visant à maximiser l'apport de la recherche et de l'innovation au développement de l'Outaouais qui aura lieu le 20 mars 2009 à l'Université du Québec en Outaouais.

e) Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport :

Madame Jocelyne Houle, présidente de la commission Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport fait le résumé des activités de la commission.

1 État de situation – matières résiduelles – Table des préfets :

Monsieur Pierre Rondeau, président de la Table des préfets a déjà fait l'état de situation sur les matières résiduelles au point 3 – période publique de questions.

f) Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais :

Monsieur Pierre Rondeau, président de la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais fait le résumé des activités de la commission et il souhaite la bienvenue à Monsieur Pierre Labrecque, nouveau directeur de la commission. Il remercie également Monsieur Charles Blais pour sa collaboration et son travail accompli à la commission en tant que directeur.

1 Nomination à la commission – un commissaire :

ATTENDU QUE le 11 décembre 2006, le conseil d'administration de la *Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO)* a adopté sa proposition régionale à l'égard de l'implantation de la *Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO)* et du *Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT)* ;

ATTENDU QUE le 30 avril 2007, le conseil d'administration de la CRÉO a adopté le *Règlement de la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais*, lequel règlement précise les modalités entourant la désignation et la nomination des commissaires et des officiers à la CRRNTO ;

ATTENDU QUE le 13 août 2007, le conseil d'administration de la CRÉO a procédé à la nomination des commissaires de la CRRNTO et qu'à cette occasion, Monsieur Marc Carrière a été nommé commissaire à titre de représentant de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ;

ATTENDU QUE le 15 octobre 2007, le conseil d'administration de la CRÉO a procédé à la nomination de Monsieur Marc Carrière à titre de président de la CRRNTO ;

ATTENDU QUE le 8 décembre 2008, Monsieur Marc Carrière a été élu député de la circonscription de Chapleau à l'Assemblée nationale du Québec et, ce faisant, doit cesser ces activités à titre de représentant de la MRC des Collines-de-l'Outaouais (élu municipal) à la CRRNTO ;

ATTENDU QU'il revient au conseil d'administration de la CRÉO de voir à la nomination du représentant de la MRC des Collines-de-l'Outaouais à la CRRNTO ;

ATTENDU QUE le 17 décembre 2008, le conseil des maires de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a signifié à la CRÉO qu'il proposait la nomination de Monsieur Robert Bussière à titre de représentant de leur MRC à la CRRNTO.

CA-08-09-191

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Monsieur Aurèle Desjardins

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais procède à la nomination de Monsieur Robert Bussière à titre de représentant de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et ce, jusqu'au 22 juin 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

g) Table jeunesse Outaouais :

Monsieur Félix Bussières, coordonnateur de la Table jeunesse Outaouais fait le résumé des activités de la Table et il félicite Madame Stéphanie Vallée, députée du comté de Gatineau pour sa nomination en tant qu'adjointe parlementaire à la jeunesse.

h) Comité de vérification :

Monsieur Pierre Rondeau, président du comité de vérification informe les membres qu'il a participé à une rencontre avec Madame Marlène Thonnard, Monsieur Armand Renaud, Monsieur Jean Hébert et la vérificatrice comptable, Madame Louise Verville le 6 février dernier. À Cette rencontre, ils ont discuté d'une possible délégation de pouvoirs au directeur général de la CRÉO pour des projets de 5 000 \$ et moins qui sera présenté au conseil d'administration du 30 mars 2009. Que les états financiers qui seront présentés au conseil d'administration du 30 mars prochain auront une présentation améliorée et aussi que d'autres rencontres sont prévues avec la vérificatrice comptable.

12.- COMITÉ RÉGIONAL – RAPPORT D'ACTIVITÉS

a) Comité des sentiers VHR :

Madame Jocelyne Houle, présidente du comité des sentiers pour les véhicules hors-route fait le résumé des activités du comité et invite les élus à une plus grande ouverture sur les usagers des sentiers pour les VHR compte tenu que cette activité touristique génère des revenus substantiels aux régions.

13.- **PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER – VOLET II – CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ 2009-2010**

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) est délégataire du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – VOLET II en 2009-2010 ;

ATTENDU QUE le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – VOLET II est reconduit pour l'exercice financier 2009-2010 ;

ATTENDU QUE la CRÉO doit procéder à l'appel de projets auprès du public et des différentes clientèles intéressées à participer au programme ;

ATTENDU QUE la CRÉO doit déterminer les critères d'admissibilités au programme et les mécanismes à mettre en place pour procéder au choix des projets admissibles, conformément aux objectifs du programme VOLET II ;

ATTENDU QUE suite à l'adoption par le conseil d'administration de la CRÉO du Plan d'action régional de protection des lacs et cours d'eau, il est recommandé d'ajouter dans les promoteurs éligibles, article 1, page 4 du guide, les organismes de bassins versants et de protection de l'environnement ;

ATTENDU QUE la date de dépôt des projets par les promoteurs est fixée au vendredi 17 avril 2009 ;

CA-08-09-193

Monsieur Michael McCrank appuyé par
Monsieur Robert Bussière

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte les critères et le guide de présentation de projet - Saison 2009-2010 du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

a) **Répartition de l'enveloppe régionale 2009-2010 :**

ATTENDU QUE le ministre des Ressources naturelles et de la Faune a annoncé, le 20 janvier 2009, que le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet II est reconduit pour l'exercice financier 2009-2010 ;

ATTENDU QUE le budget annoncé en 2009-2010 est de 1 390 000 \$ en Outaouais, soit le même que celui de l'année 2008-2009 ;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) devrait agir comme le délégataire désigné du Programme pour la région de l'Outaouais en 2009-2010 ;

CA-08-09-194

Monsieur Michel Allard appuyé par
Monsieur Julien Croteau

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte la répartition du montant de 1 390 000 \$ selon les modalités du tableau déposé à cette fin, sous réserve d'une confirmation officielle du budget annoncé par le ministre en 2009-2010 et la reconduction en 2009-2010 de l'entente de délégation de gestion du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier-Volet II.

ET

Que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais mandate la présidente et le directeur général pour négocier et signer avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune la reconduction en 2009-2010 de l'entente de délégation de gestion du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier-Volet II.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.- **PROJETS – FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR)**

Axe développement économique et emploi :

a) Relance du Train à vapeur Gatineau-Chelsea-La Pêche (2009-2011) :

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a sanctionné le projet de loi 244 le 15 juin 1993 constituant la Compagnie de chemin de fer de l'Outaouais, organisme sans but lucratif, L.Q. 1993, ch. 102 ;

ATTENDU QUE la Compagnie de chemin de fer de l'Outaouais (CCFO) a pour mission de promouvoir le développement touristique, culturel et historique de la région de l'Outaouais par le biais notamment de l'exploitation de la ligne de chemin de fer Gatineau-Chelsea-La Pêche ;

ATTENDU QUE le petit train touristique sillonne la Vallée de l'Outaouais depuis l'an 1992 et que le corridor est sous la gestion de la Compagnie ;

ATTENDU QUE la ville de Gatineau et les municipalités de Chelsea et La Pêche ont cédé à la CCFO, par bail emphytéotique, le corridor ferroviaire situé sur son territoire ;

ATTENDU QUE suite au glissement de terrain survenu en bordure de la voie ferrée au printemps 2008, près du chemin Loretta, le train touristique à vapeur a dû suspendre ses opérations ;

ATTENDU QUE les études techniques commandées par la CCFO démontrent qu'en plus de la réhabilitation du site du glissement de terrain, des travaux de réfection des infrastructures du corridor ferroviaire sont nécessaires avant la reprise des opérations notamment la réfection du pont de Chelsea sans laquelle le train ne peut circuler ;

ATTENDU QUE la Compagnie de chemin de fer de l'Outaouais a soumis un plan de relance consistant à la réhabilitation du corridor ferroviaire Gatineau-Chelsea-La Pêche au coût de 9 M \$;

ATTENDU QUE les gouvernements fédéral et provincial et les organismes de la région ont accepté de contribuer chacun pour 1/3 des dépenses ;

ATTENDU QUE les municipalités impliquées dans le projet s'entendent pour participer, à leur quote-part respective, au projet de relance jusqu'à concurrence d'un maximum de 3 M \$ provenant des organismes de la région si Développement économique Canada et le ministère des Transports du Québec acceptent de contribuer ;

ATTENDU QUE la CCFO a présenté un plan de relance du train touristique renfermant les points suivants :

- propriété des infrastructures ;
- gouvernance de la CCFO ;
- plan financier pour la réhabilitation des infrastructures ;
- plan financier de la CCFO.

ATTENDU QUE le train touristique à vapeur s'est positionné régionalement sur le plan économique et touristique en ce qu'il :

- est identifié comme l'un des 3 icônes touristiques de Gatineau et de la région de l'Outaouais ;
- génère des retombées économiques de 8 M \$ annuellement ;
- a transporté 56 000 passagers pour la saison estivale 2007 ;
- est un ambassadeur de premier plan pour Gatineau et la région de l'Outaouais par ses publicités distribuées en Amérique du Nord, Asie, Angleterre, France et Japon ;
- engage 8 employés permanents et 80 en saison.

ATTENDU QUE le 16 juin 2008, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) adoptait une résolution qui réservait un montant maximal de 400 000 \$ dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR) et de l'entente spécifique en développement de l'offre touristique et mandatait son directeur général afin de participer, en concertation avec les autres partenaires concernés, à l'élaboration des ententes nécessaires à la mise en œuvre d'un projet de relance du train à vapeur Gatineau-Chelsea-La Pêche visant à assurer la relance effective et la pérennité des activités futures du train à vapeur ;

ATTENDU QUE les contributions financières de la CRÉO (264 810 \$) et de Tourisme Outaouais (264 810 \$) serviront à financer les frais de remise en opération de l'opérateur en 2009, via CCFO, pour un montant maximal de 400 000 \$ conditionnellement à ce que l'opérateur investisse un montant de 100 000 \$ et à ce que le solde de leurs contributions contribuera au fonds d'entretien ;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais considère urgent de relancer les opérations du train touristique à vapeur dans les meilleurs délais et accepte à cet effet de participer financièrement à la réhabilitation du corridor ferroviaire et à la relance des opérations du Train à vapeur Gatineau-Chelsea-La Pêche en 2009 ;

CA-08-09-195

Monsieur Jean Perras appuyé par
Madame Lise Waters

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) autorise le versement à la Compagnie de chemin de fer de l'Outaouais (CCFO), dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR) (132 405 \$) et du FDR-ES en Tourisme (132 405 \$) d'un montant maximal de 264 810 \$ pour la réalisation du projet *Relance du train à vapeur Gatineau-Chelsea-La Pêche (2009-2011)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Solutions Antenne : projet de restructuration – 2009 :

ATTENDU l'adoption par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) de la Planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE la région vise plus spécifiquement dans ses orientations à « Créer des passerelles entre les entreprises, les institutions de la région et les centres de recherche » ;

ATTENDU QUE Solutions Antenne est le centre de veille de contrats gouvernementaux le plus important au Québec ;

ATTENDU QUE Solutions Antenne doit se restructurer et développer une nouvelle génération de systèmes et de produits qui lui permettront de répondre de façon plus efficiente aux nouveaux besoins des clients et de garder son avance par rapport à de potentiels concurrents ;

ATTENDU QUE cette restructuration est nécessaire pour assurer la pérennité de l'organisation et que des bénéfices sont envisageables dès 2010-2011 ;

ATTENDU QUE le projet de restructuration permettra à plus de PME du Québec et de la région de l'Outaouais à avoir accès aux marchés publics et aux contrats gouvernementaux (fédéral/provincial/municipal) ;

ATTENDU QUE la restructuration de Solutions Antenne est également appuyée financièrement par DÉ-CLD Gatineau ;

CA-08-09-196

Monsieur Jean Perras appuyé par
Madame Lise Waters

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement, dans le cadre du Fonds de développement régional, d'un montant maximal de 50 000 \$ représentant 40,5 % des coûts admissibles du projet à Solutions Antenne pour la réalisation de son projet *Solutions Antenne : projet de restructuration - 2009*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) **Premier répondant régional au Q-Web régions (2009-2011) :**

ATTENDU l'adoption par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) de la Planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 ;

ATTENDU QUE la région vise plus spécifiquement dans ses orientations à « Consolider et reconverter le secteur industriel forestier via l'innovation et la valeur ajoutée » et à « Supporter la mise en œuvre du plan de développement du créneau d'excellence *Industrie de la production et de la transformation de bois de type feuillu* » ;

ATTENDU QUE le Q-WEB a le mandat de rendre disponible, dans chacune des régions intéressées, son expertise afin de favoriser l'exportation des produits du bois ;

ATTENDU QUE le Q-WEB a créé un groupe régions à l'intérieur de sa structure organisationnelle pour venir en appui aux initiatives régionales de développement de marchés extérieurs pour les produits du bois ;

ATTENDU QUE le projet vise à une coopération et une coordination accrue entre les régions ;

ATTENDU QUE le groupe régions au sein du Q-WEB est composé de :

- un représentant désigné de chaque groupe sectoriel du Q-WEB (membres industriels) ;
- un représentant du gouvernement du Québec et, s'il y a lieu, du gouvernement du Canada ;
- du directeur général du Q-WEB et le directeur du groupe régions ;
- un représentant de chacune des CRÉs participantes, pouvant être accompagné d'un organisme désigné œuvrant sur son territoire.

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) doit identifier un répondant dit de « première ligne » au sein de son organisation pour agir comme lien entre le Q-WEB et les entreprises de transformation du bois de la région ;

ATTENDU QUE le Réseau des entreprises du secteur du bois de l'Outaouais (RESBO) offre les services d'un conseiller en 2^e et 3^e transformation du bois feuillu aux entreprises œuvrant dans le secteur de la 2^e et 3^e transformation du bois feuillu en Outaouais ;

CA-08-09-197

Monsieur Jean Perras appuyé par
Madame Lise Waters

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais désigne Monsieur Michel Bilodeau du RESBO comme son représentant au groupe régions du Q-WEB et qu'il autorise le versement, dans le cadre du Fonds de développement régional, d'un montant maximal de 12 300 \$ représentant 90 % des coûts du projet par année pour les années 2009, 2010 et 2011 et ce, pour un montant maximal total de 36 900 \$, au Réseau des entreprises du secteur du bois de l'Outaouais (RESBO) pour la réalisation du projet *Premier répondant régional pour l'Outaouais au Q-WEB groupe régions*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Axe éducation, recherche et science :

d) Addendum « L'Histoire en bref de l'Outaouais » :

ATTENDU QUE « L'Histoire en bref de l'Outaouais » constitue un outil intéressant pour promouvoir la région, affirmer notre identité et développer notre capacité d'attraction et de rétention ;

ATTENDU QUE « L'Histoire en bref de l'Outaouais » rejoindra un vaste réseau de partenaires, d'entreprises et de citoyens de la région à moindre coût tout en étant d'une grande utilité pour faire connaître l'Outaouais aux élèves des écoles de la région ;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a auparavant accordé à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), pour la réalisation du projet « L'Outaouais, une histoire en bref », une somme totale de 30 850 \$, soit une contribution du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) de 15 000 \$ et une contribution du Fonds de développement régional (FDR) de 15 850 \$;

ATTENDU QUE cette somme prévoyait la traduction des textes par l'INRS pour un montant de 10 000 \$, qu'elle prévoyait la livraison à la CRÉO de 300 copies et que, dans ce scénario, les frais de montage et d'impression de la version anglaise étaient assumés par les Presses de l'Université Laval ;

ATTENDU la lettre du 4 août 2008, dans laquelle l'INRS précise vouloir se désister du mandat de traduction anglaise, et ce, en réponse à la lettre du 21 mai 2008 des Presses de l'Université Laval, dans laquelle ces derniers, faute de rentabilité dans les autres régions du Québec où la version anglaise a été produite, demandent une subvention supplémentaire de 15 000 \$ afin de procéder au montage et à la production de la version anglaise ;

ATTENDU QUE pour cette somme supplémentaire, les Presses de l'Université Laval produiraient 1 000 copies de la version anglaise et, de ce nombre, fourniraient 800 copies à la CRÉO, mais qu'en échange, ils seraient disposés à vendre à la CRÉO, 300 copies supplémentaires de la version française à 50 % de rabais, soit 12,95 \$ + Tx / copie (4 150 \$) ;

ATTENDU QUE l'INRS s'est depuis montrée intéressée de procéder à la traduction des textes pour une somme de 11 000 \$, soit 1 000 \$ de plus qu'initialement prévu au protocole, et ce, pour parer à l'augmentation récente du tarif de leur service de traduction ;

ATTENDU QUE la traduction de « L'Histoire en bref de l'Outaouais » est nécessaire pour notre région et que cet investissement supplémentaire permettra à la CRÉO de disposer de 600 copies françaises et 800 copies anglaises de cet important outil de valorisation et de promotion de la région.

CA-08-09-198

Madame Marlène Thonnard appuyée par
Monsieur Normand Vachon

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement à l'Institut national de la recherche scientifique, pour la réalisation du projet « *L'Histoire en bref de l'Outaouais* », d'une subvention supplémentaire de 20 150 \$, représentant l'augmentation des coûts du projet, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR) et qu'elle mandate la présidente, Madame Paulette Lalonde, et le directeur général, Monsieur Jean Hébert, pour signer un addendum au protocole avec l'INRS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Entente spécifique agroalimentaire :

e) Incubateur agroalimentaire – Phase VII (2009) :

ATTENDU l'adoption par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) de la Planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE ce projet rejoint les objectifs que s'est fixée la région dans l'entente spécifique 2008-2011 portant sur le développement durable du secteur agroalimentaire ;

ATTENDU QUE le secteur agroalimentaire est un des secteurs à fort potentiel pour la diversification de l'économie identifiés dans l'axe Développement économique et emploi de la Planification stratégique régionale 2007-2012 adoptée par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) ;

ATTENDU QUE le secteur agroalimentaire de l'Outaouais s'est doté d'un plan stratégique régional sectoriel 2006-2012 et d'un Plan d'action régional 2006-2009 et que le Centre de Recherche et de Développement Technologique Agricole de l'Outaouais (CRÉDÉTAO) s'engage à mettre en œuvre les actions pour lesquelles il est imputable ;

ATTENDU QUE le premier enjeu identifié sous l'axe Développement économique et emploi de la PSR 2007-2012 est de soutenir le développement de l'entrepreneuriat et améliorer la compétitivité des entreprises ;

ATTENDU QU'une réunion des partenaires locaux et régionaux concernés par l'entrepreneuriat agroalimentaire sera convoqué d'ici la fin de l'année 2008-2009 afin d'établir les paramètres, financiers notamment, des prochains incubateurs agroalimentaires ;

ATTENDU QUE le projet répond aux critères du Fonds de développement régional – Activités Entente spécifique et qu'il est recommandé par le comité de suivi de l'entente spécifique portant sur le développement durable du secteur agroalimentaire ;

CA-08-09-199

Monsieur Aurèle Desjardins appuyé par
Madame Lise Waters

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement, dans le cadre du Fonds de développement régional – Activités Entente spécifique (développement durable du secteur agroalimentaire), d'un montant maximum de 4 588 \$ représentant 8 % des coûts totaux admissibles au Centre de Recherche et de Développement Technologique Agricole de l'Outaouais (CRÉDÉTAO) pour la réalisation du projet *Incubateur agroalimentaire – Phase VII*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

f) Campagne de promotion régionale « Le Québec dans votre assiette » :

ATTENDU la signature en 2008 par la CRÉO, le MAPAQ, le MAMR et le ministre responsable de la région, d'une troisième entente spécifique sur le développement durable du secteur agroalimentaire de l'Outaouais 2008-2011 ;

ATTENDU QUE le secteur agroalimentaire est un des secteurs à fort potentiel pour la diversification de l'économie identifiés dans l'axe Développement économique et emploi de la Planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 adoptée par la CRÉO ;

ATTENDU QUE la volonté d'intensifier les efforts consentis dans la mise en marché et la commercialisation des produits régionaux de même que l'intention de diversifier l'agriculture régionale en développant l'agriculture biologique, l'agrotourisme et autres productions créneaux ;

ATTENDU QUE les tables de concertation agroalimentaires régionales sont des partenaires privilégiés identifiés dans le cadre du programme « Le Québec dans votre assiette » ;

ATTENDU QUE la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais (TCAO) s'est engagée dans son Plan d'action annuel à œuvrer à la promotion du secteur agricole et au développement d'une stratégie de commercialisation des produits régionaux ;

ATTENDU QUE le projet répond aux critères du Fonds de développement régional (FDR) – Activités Entente spécifique et qu'il est recommandé par le comité de suivi de l'entente spécifique portant sur le développement durable du secteur agroalimentaire ;

CA-08-09-200

Monsieur Aurèle Desjardins appuyé par
Madame Lise Waters

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement, dans le cadre du Fonds de développement régional – Activités Entente spécifique (développement durable du secteur agroalimentaire), d'un montant maximum de 20 000 \$ pour permettre à la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais de réaliser le projet intitulé *Campagne de promotion régionale « Le Québec dans votre assiette »*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Politique de soutien au développement d'événements identitaires régionaux à caractère culturel et sportif :

g) Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau (Redressement 2009) :

ATTENDU QUE la Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau constitue le seul diffuseur culturel spécialisé et reconnu par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) sur l'ensemble du territoire de la MRC ;

ATTENDU QUE le plan de restructuration de l'organisme prévoit l'adoption de mesures concrètes d'optimisation de ses activités pour rendre son cadre de fonctionnement efficace et financièrement viable ;

ATTENDU QUE la diffusion culturelle de la Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau constituera toujours la pierre angulaire de sa mission sur le territoire de la MRC et ce, au bénéfice de la population qu'elle entend desservir ;

CA-08-09-201

Monsieur Pierre Rondeau appuyé par
Madame Marlène Thonnard

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement, à la Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau d'une somme maximale de 20 000 \$ dans le cadre de sa politique de soutien au développement d'événements identitaires régionaux à caractère culturel et sportif – volet restructuration - pour lui permettre de réaliser un plan de relance de ses activités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Entente de partenariat régional en tourisme :

h) Étude de marché – Base de plein air Air-Eau-Bois :

ATTENDU QUE l'étude permettra d'évaluer l'intérêt que la Base de plein air Air-Eau-Bois se dote d'infrastructures répondant aux attentes de la clientèle touristique ;

ATTENDU QUE le projet consolide l'offre en loisir et sport selon les besoins du milieu ;

ATTENDU QUE la Base de plein air Air-Eau-Bois favorise la pratique d'activités en milieu naturel par la formation et la prestation de services et de programmes de plein air ;

ATTENDU QUE le projet a été analysé et accepté par le comité de gestion de l'entente de partenariat régional en tourisme ;

ATTENDU QUE par souci d'équité, chaque partenaire signataire de l'entente a accepté de prendre à leur charge un des projets venant d'OBNL en y assurant le plein financement ;

CA-08-09-202

Monsieur Aurèle Desjardins appuyé par
Madame Lise Waters

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement, à la Base de plein air Air-Eau-Bois, dans le cadre de l'entente régionale de partenariat en tourisme, d'un montant maximal de 15 000 \$, représentant 46,4 % des coûts totaux du projet, pour la réalisation de l'étude de marché sur le développement d'un centre de villégiature récréo-touristique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et hommes en Outaouais :

i) « Journée internationale des femmes : Le grand saut » :

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) intègre dans sa Planification stratégique régionale 2007-2012, une valeur de transversalité visant l'inclusion des citoyennes et citoyens ainsi que l'égalité entre les femmes et les hommes par la prise en compte de leurs réalités et de leurs besoins dans l'analyse, les décisions et les actions de développement ;

ATTENDU QUE la CRÉO a inclus, dans son Plan des actions régionales structurantes et intersectorielles 2008-2009, une action régionale pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes par la mise en œuvre de l'Entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Outaouais ;

ATTENDU QUE la CRÉO a signé, en mai 2006 et pour une durée de 3 ans, une Entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Outaouais comprenant un volet d'action sur la représentation des femmes au sein des structures décisionnelles et consultatives (volet 1) ;

ATTENDU QUE le volet 1 comprend des actions en vue d'appuyer des actions visant la participation des femmes à la vie démocratique, les sensibiliser et les soutenir dans le cadre de la campagne électorale municipale prévue en novembre 2009 ;

ATTENDU QUE la CRÉO et l'Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR) ont signé un protocole d'entente pour la campagne « En novembre 2009 : je suis candidate! » qui a comme objectif d'augmenter le nombre de candidates et d'éluées aux prochaines élections municipales ;

ATTENDU QUE l'Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR) en collaboration avec le comité régional de la marche mondiale des femmes de l'Outaouais, organisent annuellement une activité pour souligner la Journée internationale des femmes, célébrée le 8 mars, et qui est l'occasion de revendiquer l'égalité et de faire un bilan sur la situation des femmes ;

Madame Sylvie Daigle appuyée par
Monsieur Raymond Durocher

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement, dans le cadre des fonds octroyés par l'Entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Outaouais, d'une subvention maximale de 2 500 \$ représentant 60 % du coût total du projet, à l'Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR) pour la réalisation du projet : « *Journée internationale des femmes : Le grand saut* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.- **PROJETS – COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE PUBLIC DE L'OUTAOUAIS**

a) **Quatre projets associés à l'élaboration du PRDIRT qui consistent en des « Analyses stratégiques sectorielles »**

ATTENDU QUE le 11 décembre 2006, le conseil d'administration de la *Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO)* a adopté sa proposition régionale à l'égard de l'implantation de la *Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO)* et du *Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT)* ;

ATTENDU QUE le 5 mai 2008, le conseil d'administration de la CRÉO a adopté une résolution par laquelle elle confirme sa volonté de ratifier, avec le ministre des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) ainsi qu'avec la ministre des Affaires municipales et des Régions (MAMR), une entente spécifique dans le cadre du *Programme de mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (PAIR)* ;

ATTENDU QUE le 16 décembre 2008, la CRÉO a ratifié avec le ministre des Ressources naturelles et de la Faune ainsi qu'avec la ministre des Affaires municipales et des Régions l'entente spécifique rattachée au *PAIR* ;

ATTENDU QUE cette entente spécifique d'une durée de cinq (5) ans, donne à la CRÉO une enveloppe budgétaire annuelle de 600 000 \$ afin de financer des activités liées à la CRRNTO, i.e. :

- Les activités liées au fonctionnement administratif de la CRRNTO ;
- Les activités liées à la réalisation et à la mise en œuvre du PRDIRT ;
- Les activités liées à tout autre mandat ou responsabilité confié par le MRNF, la CRÉO ou les communautés autochtones.

ATTENDU QUE les activités liées à l'élaboration du PRDIRT incluent la réalisation de projets qui permettent notamment de préciser les opportunités et les stratégies qui favoriseront une création de richesse durable et ce, pour le bénéfice de toutes les communautés de la région de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE le 15 janvier 2009, les commissaires présents à une réunion de la CRRNTO ont convenu de recommander au conseil d'administration de la CRÉO d'aller de l'avant avec quatre projets consistant en des analyses stratégiques sectorielles, soient :

- I. *L'analyse stratégique du secteur récréo-touristique sur territoire public en Outaouais ;*
- II. *L'analyse stratégique du développement de la villégiature sur territoire public en Outaouais (réf. à l'offre locale de services à l'endroit des villégiateurs) ;*

- III. *L'analyse stratégique du secteur de la production et de la transformation des bois de résineux et de peupliers en Outaouais ;*
- IV. *L'analyse stratégique du secteur faunique en Outaouais.*

CA-08-09-204

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Monsieur Claude Millette

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais :

1. Autorise l'utilisation d'un montant maximum de 100 000 \$, pris dans l'enveloppe budgétaire de la *Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (réf. à l'entente spécifique)* pour la réalisation des quatre projets suivants :
 - I. *L'analyse stratégique du secteur récréo-touristique sur territoire public en Outaouais ;*
 - II. *L'analyse stratégique du développement de la villégiature sur territoire public en Outaouais (réf. à l'offre locale de services à l'endroit des villégiateurs) ;*
 - III. *L'analyse stratégique du secteur de la production et de la transformation des bois de résineux et de peupliers en Outaouais ;*
 - IV. *L'analyse stratégique du secteur faunique en Outaouais.*
2. Autorise la CRÉO à procéder par appels de service pour :
 - Déterminer les organismes qui seront retenus pour réaliser ces quatre projets ;
 - Préciser les besoins financiers nécessaires à leur réalisation.
3. Mandate Monsieur Jean Hébert, directeur général de la CRÉO pour procéder aux appels de service, à l'analyse des propositions (soumissions) reçues et au choix des organismes retenus pour réaliser ces quatre projets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.- **PROJETS – PROGRAMME DE PARTICIPATION RÉGIONALE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS (PPRMVF) :**

a) **Appels de service à l'égard de deux projets :**

ATTENDU QUE le 29 mars 2006, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) ratifiait, avec le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, une entente visant la mise en œuvre du *Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPRMVF) ;*

ATTENDU QUE le 18 juin 2007, la CRÉO s'est dotée d'un plan d'action à l'égard du récent calcul de la possibilité forestière pour le territoire public en Outaouais ;

ATTENDU QUE le 5 mai 2008, la CRÉO précisait les orientations, les critères et la répartition budgétaire du PPRMVF pour l'exercice 2008-2009. Ce faisant, la CRÉO indiquait qu'elle entendait favoriser les projets qui démontraient un réel alignement avec les activités de la *Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO) ;*

ATTENDU QUE dans la foulée du plan d'action sur la possibilité forestière, la CRRNTO a mandaté, le 26 septembre 2007, un comité régional d'experts forestiers pour « *préciser et prioriser ce qui doit être fait (actions) pour améliorer la performance de la région de l'Outaouais sur le plan de l'aménagement et de la sylviculture des forêts sur son territoire public* » ;

ATTENDU QUE le 5 novembre 2008, ce comité régional d'experts forestiers a convenu de prioriser une nouvelle vague de projets jugés prioritaires pour la région, dont les deux projets suivants :

- I. Préciser les modes d'aménagement et les interventions sylvicoles pouvant être associés à la stratégie d'aménagement intensif des forêts de la région de l'Outaouais ;
- II. Cartographie, caractérisation et stratégies d'aménagement des strates ayant fait l'objet d'une coupe partielle dans la région de l'Outaouais et ce, avant l'année 1990.

ATTENDU QUE la réalisation de chacun de ces deux projets jugés prioritaires peut s'inscrire dans le PPRMVF ;

ATTENDU QUE le 15 janvier 2009, il a été convenu par tous les commissaires présents à une réunion de la CRRNTO de recommander au conseil d'administration de la CRÉO de procéder par appels de service à l'égard des deux projets mentionnés ci-dessus ;

ATTENDU QUE ces deux projets s'inscrivent tout à fait dans l'esprit de deux orientations qui sont importantes pour la région de l'Outaouais, soient :

- Le leadership de la région en ce qui a trait à l'aménagement et à la sylviculture des forêts de feuillus durs et de pins au Québec ;
- La sylviculture intensive des forêts de l'Outaouais.

CA-08-09-205

Monsieur Robert Bussière appuyé par
Monsieur Michel Allard

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais :

1. Autorise l'utilisation d'un montant maximum de 100 000 \$, pris dans l'enveloppe budgétaire du 3^e champ d'activités du *Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPRMVF)*, pour la réalisation des deux projets suivants :
 - I. Préciser les modes d'aménagement et les interventions sylvicoles pouvant être associés à la stratégie d'aménagement intensif des forêts de la région de l'Outaouais ;
 - II. Cartographie, caractérisation et stratégies d'aménagement des strates ayant fait l'objet d'une coupe partielle dans la région de l'Outaouais et ce, avant l'année 1990.
2. Autorise la CRÉO à procéder par appels de service pour :
 - Déterminer les organismes qui seront retenus pour réaliser ces deux projets ;
 - Préciser les besoins financiers nécessaires à leur réalisation.
3. Mandate Monsieur Jean Hébert, directeur général de la CRÉO pour procéder aux appels de service, à l'analyse des propositions (soumissions) reçues et au choix des organismes soumissionnaires retenus pour réaliser ces deux projets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.- PROJETS – FONDS RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT JEUNESSE (FRIJ)

Action jeunesse structurante :

a) Plate forme agricole bio :

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais a identifié l'entrepreneuriat comme étant des cibles prioritaires pour développer des Actions Jeunesse Structurantes (AJS) dans le cadre du FRIJ 2006-2009 ;

ATTENDU QUE ce projet vise à aider les jeunes entrepreneurs agricoles de l'Outaouais à démarrer des entreprises agricoles ;

ATTENDU QUE ce projet permet de diminuer l'exode rural des jeunes ;

ATTENDU QUE ce projet contribue au développement de nouvelles entreprises agricoles sur le territoire de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE ce projet permet d'intégrer des jeunes entrepreneurs agricoles dans la localité où ils souhaitent s'établir ;

CA-08-09-206

Madame Marlène Thonnard appuyée par
Madame Lise Waters

propose que pour permettre la réalisation de l'AJS-09-01 : *Plate-forme agricole bio*, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) autorise le versement, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), d'un montant maximal de 25 000 \$ au Centre de recherche et de développement technologique agricole de l'Outaouais. Ce montant sera réparti sur deux ans de la façon suivante : 12 500 \$ pour l'année 1 (2009-2010), 12 500 \$ pour l'année 2 (2010-2011).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Projets jeunesse locaux :

b) Image en marge :

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Table jeunesse Outaouais (TJO) a réservé un montant de 500 000 \$ pour quatre appels de projets de 125 000 \$ pour les années 2007-2008 et 2008-2009 ;

ATTENDU QUE le projet « Image en marge » a été déposé dans le cadre de l'appel de projets se terminant le 31 octobre 2008 ;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans la priorité « Identité et sentiment d'appartenance des jeunes par rapport à l'Outaouais » identifiées par la TJO ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive du *comité de sélection de projets* le 9 décembre 2008 ;

ATTENDU QUE le projet devra être réalisé et terminé au plus tard en mars 2010 ;

ATTENDU QU'un protocole d'entente spécifiant les modalités et conditions de versements sera signé entre le promoteur et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais - Table jeunesse Outaouais ;

ATTENDU QUE ce projet fait l'objet d'une recommandation positive du conseil d'administration de la TJO ;

CA-08-09-207

Madame Marlène Thonnard appuyée par
Madame Lise Waters

propose que pour permettre la réalisation du projet jeunesse local FRIJ-2008-35 *Image en marge*, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), d'un montant maximal de 7 500 \$ au Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais. Ce montant sera réparti sur un an de la façon suivante : 70 % du montant total alloué soit 5 250 \$ à la signature du protocole d'entente, 30 % du montant total alloué soit 2 250 \$ à la remise et approbation du rapport final par la TJO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) Orchestre symphonique des jeunes de l'Outaouais :

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Table jeunesse Outaouais (TJO) a réservé un montant de 500 000 \$ pour quatre appels de projets de 125 000 \$ pour les années 2007-2008 et 2008-2009 ;

ATTENDU QUE le projet « Orchestre symphonique des jeunes de l'Outaouais » a été déposé dans le cadre de l'appel de projets se terminant le 31 octobre 2008 ;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans les priorités « Identité et sentiment d'appartenance des jeunes par rapport à l'Outaouais » identifiées par la TJO ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive du *comité de sélection de projets* le 9 décembre 2008 ;

ATTENDU QUE le projet devra être réalisé et terminé au plus tard en mars 2010 ;

ATTENDU QU'un protocole d'entente spécifiant les modalités et conditions de versements sera signé entre le promoteur et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais - Table jeunesse Outaouais ;

ATTENDU QUE ce projet fait l'objet d'une recommandation positive du conseil d'administration de la TJO ;

CA-08-09-208

Madame Marlène Thonnard appuyée par
Madame Lise Waters

propose que pour permettre la réalisation du projet jeunesse local FRIJ-2008-37 *Orchestre symphonique des jeunes de l'Outaouais*, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), d'un montant maximal de 10 000 \$ à l'Orchestre symphonique des jeunes de l'Outaouais. Ce montant sera réparti sur un an de la façon suivante : 70 % du montant total alloué soit 7 000 \$ à la signature du protocole d'entente, 30 % du montant total alloué soit 3 000 \$ à la remise et approbation du rapport final par la TJO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

d) **Les collégiens s'affirment :**

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Table jeunesse Outaouais (TJO) a réservé un montant de 500 000 \$ pour quatre appels de projets de 125 000 \$ pour les années 2007-2008 et 2008-2009 ;

ATTENDU QUE le projet « Les collégiens s'affirment » a été déposé dans le cadre de l'appel de projets se terminant le 31 octobre 2008 ;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans la priorité « Participation citoyenne » identifiées par la TJO ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive du *comité de sélection de projets* le 9 décembre 2008 ;

ATTENDU QUE le projet devra être réalisé et terminé au plus tard en mars 2010 ;

ATTENDU QU'un protocole d'entente spécifiant les modalités et conditions de versements sera signé entre le promoteur et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais - Table jeunesse Outaouais ;

ATTENDU QUE ce projet fait l'objet d'une recommandation positive du conseil d'administration de la TJO ;

CA-08-09-209

Madame Marlène Thonnard appuyée par
Madame Lise Waters

propose que pour permettre la réalisation du projet jeunesse local FRIJ-2008-41 *Les collégiens s'affirment*, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), d'un montant maximal de 8 500 \$ à l'AGE PréU. Ce montant sera réparti sur un an de la façon suivante : 70 % du montant total alloué soit 5 950 \$ à la signature du protocole d'entente, 30 % du montant total alloué soit 2 550 \$ à la remise et approbation du rapport final par la TJO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

e) **Les sentiers de la flore forestière phase II :**

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Table jeunesse Outaouais (TJO) a réservé un montant de 500 000 \$ pour quatre appels de projets de 125 000 \$ pour les années 2007-2008 et 2008-2009 ;

ATTENDU QUE le projet « Les sentiers de la flore forestière » a été déposé dans le cadre de l'appel de projets se terminant le 31 octobre 2008 ;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans les priorités « Développement durable et persévérance scolaire » identifiées par la TJO ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive du *comité de sélection de projets* le 9 décembre 2008 ;

ATTENDU QUE le projet devra être réalisé et terminé au plus tard en mars 2010 ;

ATTENDU QU'un protocole d'entente spécifiant les modalités et conditions de versements sera signé entre le promoteur et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais - Table jeunesse Outaouais ;

ATTENDU QUE ce projet fait l'objet d'une recommandation positive du conseil d'administration de la TJO ;

CA-08-09-210

Madame Marlène Thonnard appuyée par
Madame Lise Waters

propose que pour permettre la réalisation du projet jeunesse local FRIJ-2008-44 *Les sentiers de la flore forestière Phase II*, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), d'un montant maximal de 20 000 \$ à la Corporation du village agricole modèle de Notre-Dame-de-la-Salette (CVAMNDS). Ce montant sera réparti sur un an de la façon suivante : 70 % du montant total alloué soit 14 000 \$ à la signature du protocole d'entente, 30 % du montant total alloué soit 6 000 \$ à la remise et approbation du rapport final par la TJO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

f) Parc de rouli-roulant à Wakefield :

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Table jeunesse Outaouais (TJO) a réservé un montant de 500 000 \$ pour quatre appels de projets de 125 000 \$ pour les années 2007-2008 et 2008-2009 ;

ATTENDU QUE le projet « Parc de rouli-roulant Wakefield » a été déposé dans le cadre de l'appel de projets se terminant le 31 octobre 2008 ;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans les priorités « Accueil, intégration des jeunes et des familles, entrepreneuriat, identité, sentiment d'appartenance des jeunes par rapport à l'Outaouais » identifiées par la TJO ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive du *comité de sélection de projets* le 9 décembre 2008 ;

ATTENDU QUE le projet devra être réalisé et terminé au plus tard en mars 2010 ;

ATTENDU QU'un protocole d'entente spécifiant les modalités et conditions de versements sera signé entre le promoteur et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais - Table jeunesse Outaouais ;

ATTENDU QUE ce projet fait l'objet d'une recommandation positive du conseil d'administration de la TJO ;

CA-08-09-211

Madame Marlène Thonnard appuyée par
Madame Lise Waters

propose que pour permettre la réalisation du projet jeunesse local FRIJ-2008-45 *Parc de rouli-roulant à Wakefield*, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), d'un montant maximal de 15 000 \$ à la Maison des jeunes de Wakefield. Ce montant sera réparti sur un an de la façon suivante : 70 % du montant total alloué soit 10 500 \$ à la signature du protocole d'entente, 30 % du montant total alloué soit 4 500 \$ à la remise et approbation du rapport final par la TJO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

g) Rockfest 2009 – Scène découverte :

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Table jeunesse Outaouais (TJO) a réservé un montant de 500 000 \$ pour quatre appels de projets de 125 000 \$ pour les années 2007-2008 et 2008-2009 ;

ATTENDU QUE le projet « Rockfest 2009 : Scène découverte » a été déposé dans le cadre de l'appel de projets se terminant le 31 octobre 2008 ;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans les priorités « Identité, sentiment d'appartenance des jeunes par rapport à l'Outaouais, entrepreneuriat » identifiées par la TJO ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive du *comité de sélection de projets* le 9 décembre 2008 ;

ATTENDU QUE le projet devra être réalisé et terminé au plus tard en mars 2010 ;

ATTENDU QU'un protocole d'entente spécifiant les modalités et conditions de versements sera signé entre le promoteur et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais - Table jeunesse Outaouais ;

ATTENDU QUE ce projet fait l'objet d'une recommandation positive du conseil d'administration de la TJO ;

CA-08-09-212

Madame Marlène Thonnard appuyée par
Madame Lise Waters

propose que pour permettre la réalisation du projet jeunesse local FRIJ-2008-48 *Rockfest 2009 : Scène découverte*, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), d'un montant maximal de 5 000 \$ à Outaouais Rock. Ce montant sera réparti sur un an de la façon suivante : 70 % du montant total alloué soit 3 500 \$ à la signature du protocole d'entente, 30 % du montant total alloué soit 1 500 \$ à la remise et approbation du rapport final par la TJO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

h) Coopération internationale à Gracefield :

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Table jeunesse Outaouais (TJO) a réservé un montant de 500 000 \$ pour quatre appels de projets de 125 000 \$ pour les années 2007-2008 et 2008-2009 ;

ATTENDU QUE le projet « Coopération internationale à Gracefield » a été déposé dans le cadre de l'appel de projets se terminant le 31 octobre 2008 ;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans les priorités « Participation citoyenne » identifiées par la TJO ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive du *comité de sélection de projets* le 9 décembre 2008 ;

ATTENDU QUE le projet devra être réalisé et terminé au plus tard en mars 2010 ;

ATTENDU QU'un protocole d'entente spécifiant les modalités et conditions de versements sera signé entre le promoteur et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais - Table jeunesse Outaouais ;

ATTENDU QUE ce projet fait l'objet d'une recommandation positive du conseil d'administration de la TJO ;

CA-08-09-213

Madame Marlène Thonnard appuyée par
Madame Lise Waters

propose que pour permettre la réalisation du projet jeunesse local FRIJ-2008-49 *Coopération internationale à Gracefield*, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), d'un montant maximal de 6 000 \$ à l'école Sacré-Cœur de Gracefield. Ce montant sera réparti sur un an de la façon suivante : 70 % du montant total alloué soit 4 200 \$ à la signature du protocole d'entente, 30 % du montant total alloué soit 1 800 \$ à la remise et approbation du rapport final par la TJO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

i) Des cœurs à sauver, des vies à protéger :

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Table jeunesse Outaouais (TJO) a réservé un montant de 500 000 \$ pour quatre appels de projets de 125 000 \$ pour les années 2007-2008 et 2008-2009 ;

ATTENDU QUE le projet « Des cœurs à sauver, des vies à protéger » a été déposé dans le cadre de l'appel de projets se terminant le 31 octobre 2008 ;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans les priorités « Participation citoyenne et accueil, intégration des jeunes et des familles »; identifiées par la TJO ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive du *comité de sélection de projets* le 9 décembre 2008 ;

ATTENDU QUE le projet devra être réalisé et terminé au plus tard en mars 2010 ;

ATTENDU QU'un protocole d'entente spécifiant les modalités et conditions de versements sera signé entre le promoteur et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais - Table jeunesse Outaouais ;

ATTENDU QUE ce projet fait l'objet d'une recommandation positive du conseil d'administration de la TJO ;

CA-08-09-214

Madame Marlène Thonnard appuyée par
Madame Lise Waters

propose que pour permettre la réalisation du projet jeunesse local FRIJ-2008-52 *Des cœurs à sauver, des vies à protéger*, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, autorise le versement, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), d'un montant maximal de 13 000 \$ à Premiers soins Haute-Gatineau. Ce montant sera réparti sur un an de la façon suivante : 70 % du montant total alloué soit 9 100 \$ à la signature du protocole d'entente, 30 % du montant total alloué soit 3 900 \$ à la remise et approbation du rapport final par la TJO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

j) Guide de plein air Pontiac :

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Table jeunesse Outaouais (TJO) a réservé un montant de 500 000 \$ pour quatre appels de projets de 125 000 \$ pour les années 2007-2008 et 2008-2009 ;

ATTENDU QUE le projet « Guide de plein air Pontiac » a été déposé dans le cadre de l'appel de projets se terminant le 31 octobre 2008 ;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans les priorités « Persévérance scolaire et identité, sentiment d'appartenance des jeunes par rapport à l'Outaouais » identifiées par la TJO ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive du *comité de sélection de projets* le 9 décembre 2008 ;

ATTENDU QUE la formation offerte devra être qualifiante notamment en y associant le Collège de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE le projet devra être réalisé et terminé au plus tard en mars 2010 ;

ATTENDU QU'un protocole d'entente spécifiant les modalités et conditions de versements sera signé entre le promoteur et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais - Table jeunesse Outaouais ;

ATTENDU QUE ce projet fait l'objet d'une recommandation positive du conseil d'administration de la TJO.

CA-08-09-215

Madame Marlène Thonnard appuyée par
Madame Lise Waters

propose que pour permettre la réalisation du projet jeunesse local FRIJ-2008-53 *Guide de plein air Pontiac*, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, autorise le versement, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), d'un montant maximal de 22 000 \$ à Horizon X. Ce montant sera réparti sur un an de la façon suivante : 70 % du montant total alloué soit 15 400 \$ à la signature du protocole d'entente, 30 % du montant total alloué soit 6 600 \$ à la remise et approbation du rapport final par la TJO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

k) Dynamisation et activités aux Montagnes Noires :

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Table jeunesse Outaouais (TJO) a réservé un montant de 500 000 \$ pour quatre appels de projets de 125 000 \$ pour les années 2007-2008 et 2008-2009 ;

ATTENDU QUE le projet « Dynamisation et activités aux Montagnes Noires » a été déposé dans le cadre de l'appel de projets se terminant le 31 octobre 2008 ;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans les priorités « Participation citoyenne, accueil et intégration des jeunes et des familles ; Identité, sentiment d'appartenance des jeunes par rapport à l'Outaouais » identifiées par la TJO ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive du *comité de sélection de projets* le 9 décembre 2008 ;

ATTENDU QUE le projet devra être réalisé et terminé au plus tard en mars 2010 ;

ATTENDU QU'un protocole d'entente spécifiant les modalités et conditions de versements sera signé entre le promoteur et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais - Table jeunesse Outaouais ;

ATTENDU QUE ce projet fait l'objet d'une recommandation positive du conseil d'administration de la TJO ;

CA-08-09-216

Madame Marlène Thonnard appuyée par
Madame Lise Waters

propose que pour permettre la réalisation du projet jeunesse local FRIJ-2008-55 *Dynamisation et activités aux Montagnes Noires*, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), d'un montant maximal de 10 000 \$ à la Municipalité de Ripon. Ce montant sera réparti sur un an de la façon suivante : 70 % du montant total alloué soit 7 000 \$ à la signature du protocole d'entente, 30 % du montant total alloué soit 3 000 \$ à la remise et approbation du rapport final par la TJO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

I) Colloque en environnement :

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Table jeunesse Outaouais (TJO) a réservé un montant de 500 000 \$ pour quatre appels de projets de 125 000 \$ pour les années 2007-2008 et 2008-2009 ;

ATTENDU QUE le projet « Colloque en environnement » a été déposé dans le cadre de l'appel de projets se terminant le 31 octobre 2008 ;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans les priorités « Développement durable et participation citoyenne » identifiées par la TJO ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive du *comité de sélection de projets* le 9 décembre 2008 ;

ATTENDU QUE le projet devra être réalisé et terminé au plus tard en mars 2010 ;

ATTENDU QU'un protocole d'entente spécifiant les modalités et conditions de versements sera signé entre le promoteur et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais - Table jeunesse Outaouais ;

ATTENDU QUE ce projet fait l'objet d'une recommandation positive du conseil d'administration de la TJO ;

CA-08-09-217

Madame Marlène Thonnard appuyée par
Madame Lise Waters

propose que pour permettre la réalisation du projet jeunesse local FRIJ-2008-57 *Colloque en environnement*, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, autorise le versement, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), d'un montant maximal de 8 000 \$ au CLD de Papineau. Ce montant sera réparti sur un an de la façon suivante : 70 % du montant total alloué soit 5 600 \$ à la signature du protocole d'entente, 30 % du montant total alloué soit 2 400 \$ à la remise et approbation du rapport final par la TJO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente, Madame Paulette Lalande informe les membres que dorénavant les conseils d'administration débiteront à 10h00.

CA-08-09-218

Monsieur Aurèle Desjardins appuyé par
Monsieur Robert Bussière

propose la levée de l'assemblée à 12h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ